Bienvenue à l'écocentre, un environnement respectueux et courtois

Fonctionnement

1. **Chargez vos résidus par catégorie**
   Pensez à les regrouper par catégorie avant votre arrivée afin d'être efficace lors du déchargement.
2. **Rendez-vous vers l'écocentre de votre choix**
   Présentez votre preuve de résidence et écoutez soigneusement les consignes.
3. **Déchargez vos résidus dans les enclos ou les conteneurs désignés**
   Assurez-vous de pouvoir disposer de vos objets lourds de façon autonome.

Consignes de sécurité

Limitez votre vitesse à 5 km/h.

Soyez prudent et attentif à la circulation à proximité des conteneurs.

Ne fumez pas.

Ne descendez **jamais** dans les conteneurs.

Il est interdit d'utiliser la fonction basculante de votre benne de camion ou de remorque pour le déchargement.

Assurez-vous que les enfants demeurent dans le véhicule ou tenez-leur la main.

Les animaux de compagnie doivent demeurer dans le véhicule.

Les écocentres en Mauricie pour vous servir

Trois-Rivières
secteur ouest
2455, rue Charbonneau
G9A 5C9

Trois-Rivières
secteur est
1921, rue des Toitures
G8V 1W1

Shawinigan
30, 28e rue
G9N 0C6

Louiseville
760, avenue Deveault
J5V 3C2

Saint-Luc-de-Vincennes
200, rue du Parc-Industriel
G0X 3K0

Saint-Étienne-des-Grès
440, boul. de la Gabelle
G0X 2P0

ÉTÉ
(1er avril au 31 octobre)
Mardi au samedi
9 h à 16 h 30

HIVER
(1er novembre au 31 mars)
Mardi au samedi
8 h 30 à 16 h

Fermés

24 juin
1er juillet
24 décembre au 2 janvier

Pour information

ENERCYCLE

Téléphone : 819 373-3130
Sans frais : 866 330-3130
info@enercycle.ca
enercycle.ca



Écocentre

ENERCYCLE

Valoriser les matières résiduelles de la Mauricie



L'écocentre est là pour vous

Avant d'apporter vos objets à l'écocentre, favorisez le réemploi en vendant ou en offrant vos biens réutilisables (en bon état) à des organismes.

L'écocentre est dédié à la récupération de vos matières qui ne vont pas dans votre bac roulant bleu. Sur les lieux, vous y retrouverez des conteneurs ou des enclos attitrés à différentes catégories de résidus.

Les résidus que vous apportez à l'écocentre pourront être démantelés pour en récupérer les matières premières. Vos matières seront, par la suite, valorisées.





Matières acceptées gratuitement





Appareils réfrigérants et électroménagers
Réfrigérateur, congélateur, air climatisé, fontaine d'eau, refroidisseur à vin

Bardeaux d'asphalte
Si votre bardeau se retrouve sur du bois, des frais de 15 $ s'appliquent

Béton, brique, pierre, etc.

Bois et branches
Meubles, portes et fenêtres (sans vitre), armoires, plancher flottant, panneaux de fibres de bois, copeaux, marqueterie, mélamine, etc.

Matériel électronique
Cellulaires, ordinateurs, téléviseurs, etc.

Métaux ferreux et non ferreux
Acier, fonte, cuivre, aluminium, acier inoxydable, etc.

Pneus déjantés
D'automobiles, de camionnettes, de camions et de vélos

Résidus verts
Feuilles, gazon, tourbe, etc. (fruits et légumes refusés, mais acceptés dans le bac brun)

Retailles de cèdres
Feuillage et petites branches

Matières recyclables
Contenants, emballages et imprimés de carton, papier, plastique ainsi que les boîtes de conserves, les contenants en verre et les polystyrène de protection

Résidus Domestiques Dangereux (RDD)

On les reconnaît facilement aux symboles apparaissant sur leur emballage.

Durant l'hiver (1er novembre au 31 mars), seulement la peinture, l'huile et les batteries d'automobile sont acceptées aux écocentres de Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Étienne-des-Grès et Louiseville.

Aux écocentres de Trois-Rivières, secteur est et ouest et de Shawinigan, tous les types de résidus domestiques dangereux sont acceptés durant l'année.

Les RDD en toute **sécurité**

Assurez-vous de l'étanchéité des contenants.

Ne mélangez pas les produits ensemble.

Conservez les produits dans leur contenant d'origine.

Respectez les consignes de sécurité inscrites sur l'emballage.

ET SURTOUT : NE DÉVERSEZ JAMAIS DE RDD DANS L'ÉVIER, LA NATURE OU LES ORDURES!

Résidus Domestiques Dangereux

Peintures et autres produits de revêtement
Peintures, teintures, vernis, préservatifs pour le bois

Produits automobiles
Batteries d'automobile, huiles usagées, contenants et filtres à huile, lubrifiants, graisses et dégraissants, antigels, essence

Produits d'entretien ménager
Nettoyants, détachants, récurants, javellisants, assouplisseurs

Bonbonnes de propane ou de butane et aérosols
Gaz de soudure (oxygène et acétylène) refusés

Piles, ampoules, thermomètres
Piles (nickel-cadmium, lithium), ballasts, thermomètres au mercure, tubes fluorescents et ampoules fluocompactes

Produits traitants
Bases, acides, colles, cires, goudrons, solvants, diluants, décapants, pesticides, engrais chimiques, produits pour la piscine (chlore, algicides, etc.)

Cosmétiques
Vernis et dissolvants à ongles, alcool à friction, fixatifs, colorants capillaires

$ Matières avec frais

Ces matières sont difficilement valorisables et destinées à l'élimination.

- Bois traité ou créosoté
- Panneaux de gypse
- Laine minérale
- Tapis
- Matelas et meubles rembourrés
- Prélart
- Vitre (verre plat)
- Souches

Tarifs

15 $ / chargement

Paiement par carte seulement

Interac

Matières refusées

- Amiante (contactez Énercycle 819 373-3130)
- BPC, cyanure
- Déchets radioactifs ou biomédicaux
- Encombrants surdimensionnés (bateau, Spa, tente roulotte, remorque, véhicule en tout genre, cabanon)
- Espèces exotiques envahissantes
- Médicaments (Comprimés, sirops, crèmes)
- Munitions, armes, explosifs, feux de Bengale
- Ordures ménagères
- Résidus d'origine industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI)
- Thermopompes

Pour disposer des résidus dangereux non acceptés à l'écocentre, les citoyens et les entreprises doivent faire appel à une firme spécialisée à leurs frais.

Informez-vous auprès de votre fournisseur de produits. Pour les munitions et les explosifs, référez-vous à la Sûreté du Québec.